

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Département de science politique

Automne 2023

## **POL 1900-30**

### **Politique et économie**

[Mercredi, 9h30 à 12h30]

Chargé de cours : Éric Boulanger  
Courriel : [boulanger.eric@uqam.ca](mailto:boulanger.eric@uqam.ca)  
Disponibilité : jeudi 11h30 à 13h00  
Bureau : R-3515

#### **Descriptif**

Concepts et méthodes permettant de situer la nature de l'intervention de l'État dans le champ de l'économie. Introduction aux sources, à la recherche et à l'analyse des données économiques. La relation entre l'État et le marché. Les rapports entre États dans le champ de l'économie. Politiques économiques, industrielles, technologiques et commerciales. Analyse des facteurs et acteurs qui interviennent dans l'élaboration des processus de mise en œuvre de la politique économique. Institutions économiques canadiennes et québécoises. Dans ce cours, les étudiants seront initiés aux sources, à la recherche et à l'analyse de données économiques.

---

#### **Objectifs du cours**

Dans ce cours, nous chercherons à initier les étudiants à l'étude de l'économie politique. Pour ce faire, nous devons leur apporter trois outils. Premièrement, il s'agira d'aborder les grands courants de pensée en économie politique. Deuxièmement, nous aborderons plusieurs grands thèmes de l'économie politique (comme la concurrence, les cycles économiques, la globalisation, etc.), en mettant également en relief les dimensions politiques et institutionnelles de même que l'influence des idées, valeurs, et rapports de pouvoir. Enfin, nous nous attacherons à fournir les outils techniques et méthodologiques utilisés en économie pour mesurer, comprendre et analyser les phénomènes économiques.

---

#### **Organisation du cours**

Chaque cours sera divisé en deux parties. La première partie de chaque séance présentera les questions d'ordre théorique et ou thématique en économie politique. Il s'agira d'aborder les

grands débats théoriques en économie politique, les principaux acteurs de l'économie contemporaine, les rapports de pouvoir ainsi que les différentes institutions encadrant les activités et les relations économiques. La deuxième partie de plusieurs séances portera sur les concepts, les sources économiques et l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs économiques qui marquent le développement de l'économie politique.

Les séances prennent la forme de cours magistraux, mais la participation des étudiants est encouragée. Un recueil de texte est disponible à la COOP pour le cours POL 1900-30 et vous devez vous procurer le livre *Sylvia Ostry et Kari Polanyi-Levitt : Deux économistes à contre-courant* (Michèle Rioux et Hugues Brisson, PUM, 2018) à la Coop-UQAM ou directement sur le site des Presses de l'Université de Montréal [ <https://www.pum.umontreal.ca/catalogue/deux-economistes-a-contre-courant> ] en version électronique ou papier. Cet ouvrage fera l'objet de l'évaluation finale en lien avec la deuxième partie du cours suivant la semaine de lecture.

Sur Moodle, vous trouverez les notes de cours qui constituent le manuel du cours. Ce manuel est en cours de rédaction et ne doit pas être partagé à l'extérieur du groupe cours.

On vous invite à visionner la série « Capitalisme » (2014) (6 épisodes) par ARTE-France, disponible sur Dailymotion : <https://www.dailymotion.com/video/x3rdroo>

---

### Mode d'évaluation

#### **Travail pratique : une analyse économique d'un pays de votre choix parmi trois pays suggérés : Turquie, Espagne, Australie (50 %)**

- Dépôt du plan du travail (Introduction, statistiques de base et présentation de la question de recherche, environ 3 pages; 1,5 interligne) : à remettre à la **semaine 5** (4 octobre) en classe ou avant 17h00 (5 %)
- Date de remise du rapport final sur le pays choisi : à remettre à la **semaine 13** (29 novembre) en classe ou avant 17h00 (45 %)
- Suivre le modèle de la note méthodologique (il est disponible dans Moodle).
- Le travail se fait en équipe de trois personnes.

**Politique de retard pour le travail pratique et le dépôt du plan de travail** : si remis le lendemain (jeudi) avant 17h00, il y aura une pénalité de 15 %. Aucun travail ne sera accepté après cette date/heure. Vous recevrez alors automatiquement la note zéro pour votre plan ou votre travail de session.

#### **Examen première partie du cours (25 %)**

- L'examen sera à faire à la maison. Les questions seront distribuées en classe le 18 octobre et il sera à remettre en classe, en format papier, le 1<sup>er</sup> novembre avant 17h00.
- L'examen comprendra des questions à développement couvrant la première partie du cours (avant la semaine de lecture).

**Politique de retard pour l'examen intra** : si l'examen est remis le lendemain (jeudi) avant 17h00, il y aura une pénalité de 15 %. Aucun examen ne sera accepté après cette date/heure. Vous recevrez alors automatiquement la note zéro pour votre examen.

**Examen final, en classe (25%)**

- L'évaluation finale portera sur la matière du cours suivant la semaine de lecture et sur le livre *Sylvia Ostry et Kari Polanyi-Levitt : Deux économistes à contre-courant*.
- Vous allez devoir répondre à deux questions à développement. Vous pourrez utiliser vos notes de cours, le recueil de textes et le livre cité ci-dessus pour répondre aux questions, mais aucune autre référence ne sera autorisée.

## PLAN DE COURS

### 6 septembre 2023

Semaine 1 – Introduction à la matière et présentation des procédures d'évaluation

Oskar Morgenstern, « La science économique est-elle une véritable science ? », *Problèmes économiques*, n° 2688-2689, 15-22 novembre 2000, p. 2-6

Charles Kindleberger, « L'économie a-t-elle réponse a tout ? », extrait de l'article « The manichaeen character of economics », *Challenge*, vol. 42, n° 5, septembre-octobre 1999 (*Problèmes économiques*, n° 2688-2689, p. 15-22).

Arnaud Berthoud, « Y a-t-il des lois en économie ? », *Problèmes économiques*, n° 2941, 13 février 2008, p. 32- 35

Jean Boncoeur et Hervé Thouément, « Les idées mercantilistes », *Cahiers français*, n° 280, mars-avril 1997, p. 4-5.

✓ À lire également dans Moodle : Manuel, « Introduction » (16 p.).

## PARTIE I – LA PENSÉE EN ÉCONOMIE POLITIQUE

### 13 septembre

Semaine 2 – La naissance de l'économie politique

Pierre Rosanvallon, « Capitalisme, socialisme et idéologie économique », (ch. 9.), dans *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, éditions du Seuil, 1979, pp. 208- 229.

Adam Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livres III-IV, Paris, PUF, 1995, p. 509-532.

Jean Boncoeur, « L'économie classique », *Cahiers français*, n° 280, mars-avril 1997, p. 8-18.

Jean-Pierre Potier, « Les économistes classiques », *Cahiers français*, n° 345, juillet-août 2008, p. 3-8

✓ Lire également dans Moodle : Manuel, Chapitre 1 « Adam Smith » (12 p.)

✓ Regarder également le documentaire: *Le capitalisme (2/5 : La richesse des nations, nouvel évangile)* (2014) sur Dailymotion. Le lien URL est dans Moodle.

✓ Méthode : le PIB

### 20 septembre

Semaine 3 – Les critiques de la pensée libérale : Friedrich List

Sismonde de Sismondi, J.-C.-L., « Double but de la science du gouvernement » (Ch. 1), « Division de la science du gouvernement. Haute politique et économie politique » (Ch. 2), « Administration de la richesse nationale, avant que sa théorie fût devenue l'objet d'une science » (Ch. 3), *Nouveaux principes d'économie politique*, Paris, Calmann-Levy, 1971 (1<sup>ère</sup> éd. 1819), p. 61-72.

Friedrich List, *Système national d'économie politique*, 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et mise au courant des faits économiques) par Frédéric List ; traduit de l'allemand, par Henri Richelot

avec deux préfaces, une notice biographique et des notes par le traducteur», 857, p. 88-111  
Robert Boyer, « Tableau 29. Les analyses macroéconomiques : hypothèses et pouvoir explicatif » et « Tableau 30. Microéconomie traditionnelle et nouvelle microéconomie », *Problèmes économiques*, n° 2565-2566, 22-29 avril 1998, p. 132-133

- ✓ Lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 2 « L'économie politique sous le feu des critiques » (20 p.).
- ✓ Méthode: PIB-Dépenses

## 27 septembre

Semaine 4 – Les critiques de la pensée libérale : Karl Marx

Pascal Combemale, « Marx, critique de l'économie politique », *Cahiers français*, n° 280, mars- avril 1997, p. 26-33.

*Lecture optionnelle :*

Friedrich Engels et Karl Marx, *Manifeste du parti communiste*, 2002, [1848].

- ✓ Méthode: PIB-Revenu

## 4 octobre [Date de remise du plan du travail de session]

Semaine 5 – Les marginalistes

Mathieu Charbonneau, « Économie, droit et histoire : le *Methodenstreit*, plus qu'une "querelle des méthodes" », *Interventions économiques*, n° 65, janvier 2021, 19 p.  
Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/12083>

- ✓ À lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 3 « L'équilibre général des marginalistes et la révolution keynésienne » (p. 1-5).
- ✓ Méthode : Balance des paiements

## 11 octobre

Semaine 6 – Keynes et la révolution keynésienne

Pascale Combemale, « Keynes et les keynésiens », *Cahiers français*, n° 345, juillet-août 2008, p. 14- 18.

Marc Montoussé, « Keynes et les keynésiens », chap. 2 dans *Théories économiques*, Boréal, 1999, p. 24-35.

John Maynard Keynes, « Notes finales sur la philosophie sociale à laquelle la Théorie générale peut conduire », *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1963 (1<sup>ère</sup> éd.1936), p. 386-397.

- ✓ À lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 3 « L'équilibre général des marginalistes et la révolution keynésienne » (p. 5-22).
- ✓ Méthode : Les cycles économiques

Bernard Rosier, *Les théories des crises économiques*, Paris, La Découverte, 1991, p. 15-27.

Jean-Marc Daniel, « Clément Juglar, l'inventeur des cycles », *Le Monde*, 13 novembre 2001.

Michael Parkin *et al.*, *Introduction à la macroéconomie moderne*, Ottawa, ERPI, 1992, p. 111-118.

## PARTIE II – L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE

### 18 octobre et 1<sup>er</sup> novembre

Semaine 7 et 9 – Les politiques économiques : perspectives historiques sur les interventions de l'État

Alain Michel, « État-providence », *Cahiers français*, n° 279, janvier-février 1997, p. 64-67.

Jacques Généreux, « Les trois fonctions de l'État, selon Richard Musgrave », *Alternatives Économiques*, n° 219, novembre 2003, 4 p.

Vito Tanzi, « Flux et reflux de l'action économique de l'État », *Problèmes économiques*, n° 2653, 23 février 2000, p. 28-32

Élie Cohen, « De la réglementation à la régulation : histoire d'un concept », *Problèmes économiques*, n° 2680, septembre 2000, p. 1-4

- ✓ Lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 5 « L'État et la régulation des marchés » (19 p).

Robert Boyer, « Régulation et crises du capitalisme : le rôle de l'État et des institutions », *Cahiers français*, n° 349, mars-avril 2009, p. 11-17.

Pascal Le Merrer, « Panorama de la pensée économique contemporaine », *Cahiers français*, n° 345, juillet-août 2008, p. 19-24.

Claude Quin, « Tableau 28. Fonctions de l'État » et « Schéma 2. L'État dans la pensée économique », *Problèmes économiques*, n° 2565-2566, 22-29 avril 1998, p.117.

### 25 octobre

Semaine 8 – semaine de lecture, pas de cours

### 8 novembre [Date de remise de l'examen maison]

Semaine 10 – Hayek et le renouveau de la pensée libérale

Marc Montoussé, « Le renouveau de la théorie libérale », chap. 4 dans *Théories économiques*, Boréal, 1999, p. 51-62.

Henri Lepage, « Le libéralisme de F.-A. Hayek », *Cahiers français*, n° 280, mars-avril 1997, p. 47-48.

- ✓ À lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 4 « L'école autrichienne – Hayek »

### 15 novembre

Semaine 11 – Mondialisation, concurrence et régulation

Christine Dollo, « Dynamique et Régulation : la concurrence », *Les Cahiers français*, Comprendre l'économie, vol.1, n° 345, 2008, p. 62-66

Ludovic Frobert et Cyrille Ferraton, « John Kenneth Galbraith : le contrôle du pouvoir dans le capitalisme américain », *L'économie politique*, n° 20, 2003, p. 80-88.

Bruno Coquet et Jacques Le Cacheux, « Tableau 1. Les théories de la firme », *Problèmes économiques*, n° 2591- 2592, 18-25 novembre 1998, p. 23.

## 22 novembre

Semaine 12 – Les firmes multinationales

Charles-Albert Michalet, « Le besoin d'un nouveau paradigme », dans *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, La Découverte, 2007, p. 5-15

Jean-Christophe Graz, « L'économie politique du commerce international et les origines cachées du nouvel agenda de l'OMC », *Économies et sociétés*, n° 35, p. 163- 187.

- ✓ À lire également dans Moodle : Manuel, chapitre 6 « Mondialisation et firmes multinationales » (10 p.)

Dominique Plihon, *Le nouveau capitalisme*, Paris, Flammarion, 2009, p. 6-23.

Pierre-Yves Hénin, « Schumpeter et la croissance économique », *Découverte de l'économie*, n° 280, p. 45-46.

Joseph Schumpeter, « Pratiques monopolistiques », chap. 8 dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, 1979, (1<sup>ère</sup> éd. 1951), p.120-128

## 29 novembre [Date de remise du travail de session]

Semaine 13 – La monnaie et la politique monétaire

Dominique Plihon, *La monnaie et ses mécanismes*, Paris, La Découverte, 2022 (8<sup>e</sup> édition ou une autre édition). Chapitre 3 « La monnaie dans l'économie » et Chapitre 6 « La politique monétaire ». *Disponible en ligne sur le site de la bibliothèque.*

## 6 décembre

Semaine 14 – Coopération internationale, accords commerciaux et régionalisme

- ✓ A lire également dans Moodle : manuel, chapitre 7 « La coopération économique internationale » (15 p.).

## 13 décembre

Semaine 15 – Examen final en classe

---

### Quelques remarques importantes :

#### Qualité du français

Pourquoi insister sur la qualité de la langue au département de science politique ? L'essentiel du travail de politologue consiste en la rédaction et la présentation de travaux, et représente à ce titre un aspect primordial qui doit absolument être évalué. Ainsi, la qualité du français sera évaluée pour tous les travaux et l'enseignant pourra attribuer jusqu'à 10 % de la note au français. L'étudiant qui éprouve des difficultés peut obtenir du soutien au Centre Paulo Freire.

#### Plagiat

Toute forme de plagiat sera systématiquement repérée et en cas de plagiat avéré, l'étudiant (e) se verra octroyer un échec pour le cours et un dossier sera envoyé au Comité facultaire sur les infractions de nature académique. Nous ne sommes pas ici pour vous sanctionner, mais pour vous apprendre à travailler. C'est la raison pour laquelle l'effort sera toujours récompensé et la tricherie toujours sanctionnée. Pour tout cas extrême (maladie, autre problème...) veuillez en informer le professeur du cours ou son assistant avec la justification de ce problème.

## TRAVAIL DE SESSION : Profil économique d'un pays

**IMPORTANT** : Une **note méthodologique** comportant toutes les indications nécessaires à la réalisation de votre travail est disponible dans Moodle. De plus, vous êtes fortement encouragés à consulter l'assistant et à bénéficier des formations Excel offertes afin de vous assurer que votre travail répond bien aux critères. Un exemple de travail est aussi disponible dans Moodle.

### Objectifs pédagogiques :

1. Initiation à la recherche, au traitement et à l'analyse des données statistiques.
2. Initiation aux logiciels de chiffriers (*Excel*) et à leur utilisation adéquate.
3. Initiation à la rédaction et à la présentation de rapports et d'études.

### Choix du pays :

Vous devrez traiter **obligatoirement** un pays au choix parmi ceux proposés dans la note méthodologique. Cette session, les pays sont les suivants : **Turquie, Espagne, Australie**

### Présentation du rapport (respectez l'ordre des parties)

1. Un résumé analytique présentant l'objet et la question de recherche du rapport, les principales conclusions et trois recommandations (une à deux pages).
2. Une table des matières, une liste des tableaux et graphiques, et la liste des acronymes et sigles.
3. Une introduction générale présentant le pays et les statistiques de base (une page de statistiques et une page de commentaires généraux sur le pays - donc 2 pages).
4. Une partie présentant l'évolution économique récente du pays (8 pages).
5. Une partie présentant une question économique en lien avec les interventions publiques relatives au sujet retenu. (8 pages).
6. Une bibliographie standardisée.

### Quelques trucs :

- Imaginez que vous devez conseiller un ministre sur les interventions et les mesures à prendre.
- Prenez soin de la présentation de votre travail.
- Pour les tableaux et graphiques, suivre un modèle. Ne pas oublier de mettre un titre précis, d'indiquer les unités et de donner les sources.

NB : votre question de recherche doit être validée par l'assistant ou l'enseignant.



# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

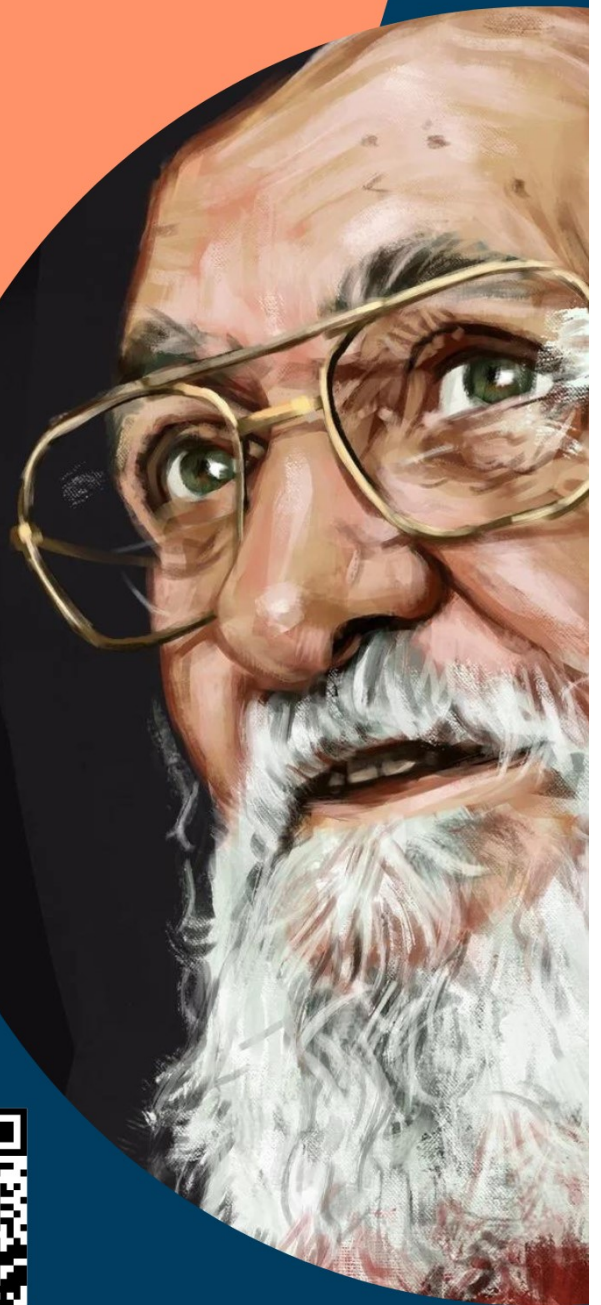
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

## **POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



## Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens ([desbiens.marc-olivier@uqam.ca](mailto:desbiens.marc-olivier@uqam.ca)), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



**Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

*\*Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*